

AVIS SUR LE CPRDFOP

CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES
FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

ET

LE SRFSS

SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

2025-2030

AVIS



DÉCEMBRE 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



Notre raison d'être

« Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale. »



« Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé·e·s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale. »

Avis sur le CPRDFOP et le SRFSS 2025-2030

**Avis adopté à l'unanimité
des membres présents ou représentés**

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

M. Frédéric ARHAN-HOARAU

M. Fadi BEEKHY

M. Yannick BEREZAIE

M. Jean-Louis CARRÈRE

Mme Monique CAUMES

Mme Julie CHATEL

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme Karine DEFROMONT

Mme Sylviane DIJOUX

M. Gilberto DUFESTIN

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

M. Eric JEUFFRAULT

Mme Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

M. Patrick LEPELIER

Mme Céline LUCILLY

Mme Laurence MACÉ

M. Joseph MAGDELEINE

M. Didier MAZEAU

sur l'ensemble du projet présenté par **le Conseil économique,
social et environnemental régional de La Réunion**

M. Harry-Claude MOREL

M. Jean-Michel MOUTAMA

Mme Christine NICOL

Mme Ingrid OUSSOURD

Mme Laurence PAYET

Mme Cendrine PEIGNON

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

Mme Valérie ROCCA

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Guillaume SELLIER

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Saméry TECHER

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

Mme Nathalie WAN-HOO

Mme Nadia YAHAOUI

M. Gérard ZITTE



45
votants



45

sont pour



00

sont contre



00

s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de
la séance plénière du CESER de La Réunion du

mardi 16 décembre 2025

Table des matières

Préambule	6
1. Partie commune au CPRDFOP et SRFSS	7
Axe 1 : Développer une vision prospective et partagée des besoins	8
2. Le CPRDFOP	10
Axe 2 : Définir et déployer Une offre de formation de qualité adaptée au territoire et innovante	10
Axe 3 : Favoriser un accès renforcé et durable à la formation tout au long de la vie	11
Axe 4 : Orienter les Réunionnais tout au long de la vie, en valorisant les métiers et en facilitant un choix éclairé de formation et de reconversion professionnelle.....	12
3. Le SRFSS.....	14
Introduction	14
Axe 2. Accompagner les centres de formation pour le développement d'une offre de formation innovante.....	19
Axe 4. Veiller à une couverture géographique équilibrée de l'offre de formation	19
Axe 5. Agir sur la levée des freins à l'emploi et à la formation et accroître la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des apprenants.....	20

Préambule

Le CESER de La Réunion, assemblée consultative représentant la société civile organisée, a été saisi par le Conseil Régional en date du 3 décembre 2025 pour rendre sa contribution sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) pour la période 2025-2030.

La commission « formation, éducation, recherche » (FER) regrette que ces documents stratégiques et particulièrement denses, n'aient pas été transmis en même temps que ceux concernant la saisine budgétaire liée au projet de BP 2026. Cela aurait permis un avis plus constructif en lien avec notre dernier avis préalable sur ces schémas.

Le CPRDFOP constitue le document stratégique central de planification des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelles et définit le plan d'actions opérationnel pour la période 2025-2030. Il a pour finalité l'analyse des besoins du territoire en matière d'emplois, de compétences et de qualifications, ainsi que la programmation des actions d'orientation et de formation professionnelles en cohérence avec les perspectives de développement économique et social de La Réunion.

Dans un contexte de mutations économiques, sociales et technologiques particulièrement marqué à La Réunion, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) vise à répondre aux défis majeurs du territoire : accompagner les transitions écologiques et numériques, soutenir la montée en compétences de la population, sécuriser les parcours professionnels et anticiper les besoins futurs en emplois et qualifications. Il s'agit également d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation, les aspirations des publics et les dynamiques de développement économique, afin de renforcer la compétitivité du tissu productif tout en favorisant l'inclusion et la cohésion sociale.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) est intégré au CPRDFOP et précise plus particulièrement les besoins en compétences dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, dont la pertinence est renforcée par les défis démographiques, sociaux et épidémiologiques propres à notre territoire.

Il vise à garantir une offre de formation cohérente, anticipatrice et adaptée, afin de soutenir la qualité des soins, renforcer l'accompagnement des publics fragiles et assurer la continuité des services essentiels sur le territoire.

Afin d'atteindre ces objectifs, les CPRDFOP et SRFSS se sont appuyés, à la Réunion, sur des diagnostics partagés réalisés dans une démarche de concertation élargie au sein du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation et l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

En effet, depuis 2023, une large concertation a été initiée par le Conseil Régional dans un objectif de participation et de co-construction aussi bien du CPRDFOP que du SRFSS. Le CESER a participé à chacune des phases de cette concertation et a transmis au Conseil régional, le 22 septembre 2025 une contribution préalable approfondie afin d'éclairer ces politiques régionales.

Le CESER constate avec satisfaction que nombreuses de ses préconisations formulées dans cette contribution ont été intégrées dans la nouvelle version du CPRDFOP et du SRFSS intégré.

Cependant, certains points méritent d'être de nouveau précisés et réaffirmés.

En premier lieu, le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur la difficulté de lecture du rapport reçu en l'absence de sommaire pour la partie se situant de la page 21 à la page 206 et son articulation avec les pages initiales de synthèse et les pages suivantes correspondant au CPRDFOP et au SRFSS 2025-2030. Le CESER préconise la mise en place d'une clarification de cette articulation pour une meilleure lisibilité du rapport global.

Le CPRDFOP et le SRFSS eux-mêmes sont bien structurés. Chaque axe stratégique est expliqué et est suivi des fiches actions qui lui sont rattachées.

Afin de favoriser la clarté de son avis, le CESER scindera celui-ci en trois parties distinctes :

1. Partie commune au CPRDFOP et SRFSS : Avis sur la gouvernance et la vision prospective partagée
2. Avis concernant le projet de CPRDFOP
3. Avis concernant le projet de SRFSS

1. Partie commune au CPRDFOP et SRFSS

Gouvernance

Dans sa contribution préalable, le CESER a préconisé de créer un Axe 0 afin de renforcer la gouvernance et le pilotage du CPRDFOP intégrant le SRFSS, autour d'un CREFOP rénové, outillé et ouvert.

Le CESER relève positivement le choix du Conseil Régional d'intégrer cette préconisation, même s'il n'en fait pas un axe stratégique.

Le CREFOP constitue l'instance quadripartite de gouvernance régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. Aujourd'hui étendue à la collectivité départementale, sa mission est d'assurer la cohérence des actions menées par l'Etat, la Région, le Département et les partenaires sociaux (Organisations professionnelles et syndicales), de valider et de veiller à la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques dans ses domaines de compétences dont le CPRDFOP et le SRFSS.

C'est pourquoi, le CESER approuve la décision du Conseil Régional d'inscrire le suivi et le pilotage de sa stratégie dans le cadre de la gouvernance territorialisée de l'emploi et plus spécifiquement du CREFOP.

Le conseil consultatif rappelle que depuis 2019, notamment dans son rapport « Notre manière réunionnaise pour Faire Territoire(s) et Faire Société : Informer, Bâtir et Transmettre », de même que dans sa contribution préalable au CPRDFOP en octobre 2025, le CESER met en exergue la nécessité d'une gouvernance partagée et du plein exercice du CREFOP (Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) en tant qu'instance de concertation

stratégique, une préconisation qu'il réaffirme avec constance dans ses travaux actuels.

Le CESER souligne la nécessité d'une gouvernance territoriale fondée sur les 4C : cohérence, coordination, contractualisation et co-construction, dans la continuité de la Nouvelle Société Réunionnaise.

En particulier, le CESER accueille favorablement la démarche opérationnelle d'adosser chaque fiche action du CPRDFOP à une commission ou à une sous-commission du CREFOP qui sera chargée de son suivi ou de sa mise en œuvre. Le CESER regrette que cette démarche ne soit pas étendue aux fiches actions du SRFSS.

Le CESER note également la volonté du Conseil Régional d'entreprendre un pilotage et une évaluation dans la mise en œuvre et de répondre ainsi au besoin grandissant de transparence et d'efficience de l'action publique. Il encourage la Collectivité régionale à concrétiser cette volonté par la mise en place dès le premier trimestre 2026 du groupe de travail partenarial en charge de la conception du tableau de bord de suivi du CPRDFOP-SRFSS. Le CESER préconise que ce groupe de travail ait pour mission de déterminer également les indicateurs de suivi et d'impact de chaque fiche action.

Par ailleurs, le CESER réitère sa préconisation de créer une instance de coordination inter-schémas au sein du Conseil Régional dont la mission serait d'assurer la cohérence et la convergence temporelle et thématiques des différents schémas : SRDEII, CPRDFOP, SRFSS, SRESRI, SPFSP, SAR...

De la même manière, le CESER réaffirme toujours l'importance de mettre en place la Conférence des financeurs pour une plus grande mise en cohérence des actions prévues, mais surtout pour une meilleure visibilité de la répartition des moyens mobilisables par chacun des partenaires.

Axe 1 : Développer une vision prospective et partagée des besoins

Pour le CESER, les fiches actions de l'AXE 1 du CPRDFOP et du SRFSS se rejoignent et répondent totalement aux propositions suivantes qu'il a formulé de :

- *Mobiliser le groupe partenarial Etat, Région, Partenaires sociaux, RPC, France Travail, Observatoires disposant de données régionalisées.*
- *Poursuivre l'interconnexion du SYop (SYstème d'Observation Partenarial) avec les différentes sources de données régionales*
- *Promouvoir l'utilisation des données par l'ensemble des membres du CREFOP et des partenaires*
- *Permettre le développement d'études prospectives en lien avec les orientations du CPRDFOP et du SRFSS*

Toutefois, concernant cet axe, si pour le CPRDFOP, la sous-commission « Observation partagée données emploi et compétences » du CREFOP est clairement identifiée pour porter son suivi et sa mise en œuvre, il n'en est pas de même pour le SRFSS. Le CESER préconise une harmonisation des pratiques et la mobilisation de la sous-commission dédiée du CREFOP en associant en fonction des thématiques abordées les acteurs pertinents.

De plus, pour le CESER, la fiche Action 1B « renforcer la connaissance des publics cibles pour mieux identifier leurs besoins » devrait également être commune au CPRDFOP et au SRFSS.

Le CESER appelle l'attention du Conseil régional sur l'enjeu majeur que constitue la fiabilisation et la mise à jour régulière des données mobilisées dans le cadre de l'Axe 1. Il rappelle que l'efficacité des actions d'orientation ainsi que la capacité de pilotage du CPRDFOP et du SRFSS reposent sur l'existence d'indicateurs alimentés par des données fiables, accessibles et actualisées, conformément aux préconisations du conseil consultatif dans sa contribution préalable transmise au Conseil régional le 22 septembre 2025.

Dans cette perspective, le CESER émet une réserve concernant l'utilisation des enquêtes BMO¹, de nature déclarative, ainsi que celle des sondages fondés sur des intentions ou des perceptions, qui ne sauraient constituer, à eux seuls, une base suffisamment robuste pour éclairer les choix stratégiques en matière d'orientation et de formation. En effet, le taux de réponse et la nature des réponses méritent d'être davantage analysés. Leur exploitation doit impérativement être complétée par des données objectivées, consolidées et croisées avec les travaux des observatoires régionaux et nationaux.

À cet égard, le CESER insiste sur la nécessité de renforcer la mobilisation des observatoires territoriaux (Syop.re de RPC, France Travail), dont les analyses constituent un appui indispensable à la connaissance réelle des besoins sectoriels et à l'éclairage des décisions du CREFOP. Il rappelle que l'absence d'un dispositif rigoureux de collecte, d'interconnexion et de diffusion des données ferait peser un risque significatif sur la pertinence des actions prévues dans l'Axe 1 et la gouvernance du CPRDFOP et du SRFSS. Il attire l'attention du Conseil Régional sur les moyens alloués au fonctionnement de la sous-commission « observation partagée données emplois et compétences » du CREFOP et sur la capacité de celle-ci à alimenter les autres commissions de cette instance de gouvernance.

Le CESER souligne également la nécessité de renforcer la transversalité entre la Direction de l'Economie et la Direction de la Formation Professionnelle, afin de garantir une exploitation rapide et opérationnelle des besoins recensés ou amener à l'être dans les contrats de filière déjà signés ou en cours d'élaboration. Cette coordination apporterait l'agilité interne indispensable d'autant que les contrats de filières constituent désormais un des outils d'anticipation des besoins en qualifications

En conséquence, le CESER demande que la mise à jour, la fiabilisation, la qualification et la diffusion régulière des données soient explicitement intégrées comme exigences opérationnelles de l'Axe 1, afin de garantir la cohérence, l'efficacité et la crédibilité des politiques d'orientation menées au bénéfice des Réunionnais.

¹ BMO : Enquête Besoins en Mains d'Œuvre réalisée chaque année par France Travail

2. Le CPRDFOP

Pilotage et gouvernance

Le CESER souligne favorablement les avancées notables apportées aux fiches actions, qui intègrent une nouvelle fois les recommandations émises dans sa contribution préalable.

Dans la perspective d'un pilotage efficace du CPRDFOP au sein des commissions compétentes du CREFOP, le CESER recommande de procéder sans délai à la mise en place de ces instances et de définir clairement leurs missions.

Le CESER rappelle l'importance de la présence des membres de la gouvernance quadripartite du CREFOP dans le pilotage du CPRDFOP et donc de la pertinence de les impliquer comme partenaires clés dans l'ensemble de ses fiches actions. En effet, le CESER note l'hétérogénéité de leur présence comme partenaires dans certaines d'entre elles.

Axe 2 : Définir et déployer Une offre de formation de qualité adaptée au territoire et innovante

Cet axe du CPRDFOP et les fiches actions qui lui sont associées, répondent totalement aux préconisations du CESER formulées dans ses travaux.

Pour exemple, le CESER se félicite de constater la prise en compte de sa préconisation de mise en place d'EDEC par filière du SRDEII ainsi que l'intégration des enjeux d'anticipations des besoins en compétences, basée sur des démarches de prospectives. Le CESER note également positivement que les qualifications et l'adaptation des métiers liées aux transitions énergétiques, écologiques et numériques sont considérées dans le CPRDFOP.

Le CESER approuve l'intention du Conseil Général de déployer les dispositifs EDEC, CEP et ADEC, qui constituent un ensemble cohérent et structurant au service d'une stratégie prospective emploi-compétences. Les Contrats d'Études Prospectives (CEP) offrent un cadre de financement permettant d'anticiper les évolutions sectorielles, d'identifier les compétences émergentes et d'accompagner les mutations professionnelles. Adossés à ces analyses, les Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) renforcent la capacité des acteurs à construire des actions collectives. Les Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) permettent quant à elles de décliner ces orientations au plus près des territoires et des entreprises, notamment dans les secteurs en tension. Ensemble, ces dispositifs participent à une démarche ambitieuse d'anticipation, d'adaptation et de sécurisation des parcours, répondant aux enjeux présents et futurs du marché du travail.

De plus, dans la fiche action 2A – Construire les formations en lien avec les partenaires sociaux et les besoins en emploi du territoire, notamment les métiers en tension et à fort potentiel de recrutement, le CESER salue l'engagement du Conseil Régional de prendre en considération des besoins spécifiques des TPE/PME, de partenariat avec les OPCO ainsi que de valorisation de la langue et de la culture réunionnaise dans les parcours de formation.

Le CESER partage également l'intention du Conseil Régional de définir et de déployer une offre de formation de qualité, adaptée au territoire et innovante. Il encourage la Collectivité à poursuivre son accompagnement à la professionnalisation des Organismes de Formation (OF) ainsi qu'à leur transformation afin de mieux répondre aux besoins exprimés et de proposer des offres pédagogiques innovantes. Dans le même objectif, il incite le renforcement de la logique de contrôle garantissant ainsi aux stagiaires une qualité de la formation à la hauteur de leur investissement et des financements engagés.

Le CESER regrette fortement le renvoi à long terme (échéance 2030) de la fiche action 2E dont l'objectif est le rééquilibrage territorial de l'offre de formation. En effet, la réduction des fractures territoriales fortes constatées sur le territoire ne peut se faire sans le rapprochement des dispositifs d'orientation et de formation des publics qui en sont les plus éloignés : zones enclavées, quartiers prioritaires, communes rurales. Une première phase comme préconisée par le CESER consisterait à une amélioration de l'accès à l'information de proximité en matière d'orientation, déployable dès 2026 et une seconde phase lors de l'élaboration de la carte des formations professionnelles.

Axe 3 : Favoriser un accès renforcé et durable à la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie commence par la formation en milieu scolaire. Le Conseil Régional élabore actuellement son schéma prévisionnel des formations scolaires professionnelles (SPFSP) pour la période 2026/2034. Le CESER a apporté sur ce document stratégique une contribution préalable. La cohérence entre le CPRDFOP et SPFSP constitue un enjeu majeur de la gouvernance régionale de la formation professionnelle. Elle se justifie par la nécessité d'assurer une vision globale et intégrée de la formation professionnelle, de garantir une meilleure adéquation entre besoins économiques et de favoriser la complémentarité entre voie scolaire, apprentissage (CFA privés, CFA académiques), et formation continue.

Le CESER souhaite que cette cohérence soit vérifiée par des indicateurs partagés, opposables lors des décisions d'évolution de la carte.

L'Axe 3 du CPRDFOP est également fortement impacté par l'ampleur du décrochage scolaire et universitaire à La Réunion. Sur ces sujets, le CESER souligne avoir formulé, au fil de ses travaux notamment le rapport *La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire* (2017), l'avis SRESRI 2025-2030 et le rapport NSR (2025) — des préconisations majeures auxquelles le Conseil Régional n'a pas encore donné de suite favorable. Le CESER modère ce propos par la présence de fiches actions concernant le SPRO dans l'axe 4 de ce CPRDFOP, la réussite de l'orientation étant un des facteurs évoqués dans la persévérance scolaire.

Le CESER met également en avant l'importance de traiter le décrochage universitaire, marqué par un faible taux de réussite en L1. La persévération scolaire et universitaire doit être inscrite dans une stratégie territoriale globale de réduction de la pauvreté et de renforcement de la cohésion sociale, la réussite éducative constituant l'un des leviers majeurs de transformation du territoire.

C'est pourquoi le CESER maintient sa recommandation d'élaboration d'un plan de persévération scolaire et universitaire au travers d'une fiche action dédiée (Axe 3) coordonnée avec une fiche action spécifique du CPRDFOP de l'Axe 4 en matière d'orientation. Parmi les acteurs de remédiations et de remobilisations possibles à associer à l'élaboration de cette action figurent

l'Académie, l'école de la deuxième chance (E2C), le régiment du service militaire adapté (RSMA), les Chambres Consulaires et les OPCO.

En effet, pour le CESER, ce sujet doit être traité distinctement des fiches actions 3A et 3B dans l'objectif de prévenir le décrochage et de créer, comme le préconise le Conseil régional, des passerelles entre formation initiale et formation continue.

Axe 4 : Orienter les Réunionnais tout au long de la vie, en valorisant les métiers et en facilitant un choix éclairé de formation et de reconversion professionnelle

La loi du 5 mars 2014 confie aux Régions des compétences en matière d'information sur les métiers et sur l'orientation. La Région a depuis cette loi la responsabilité de la coordination et de l'animation du déploiement des politiques d'orientation tout au long de la vie au plus près des besoins des populations et des territoires. Elle doit définir en lien avec l'Etat et mettre en œuvre le Service Public Régional de l'Orientation.

Le service public régional de l'orientation (SPRO) garantit à toute personne l'accès à une information gratuite sur :

- Les métiers ;
- Les formations ;
- Les certifications ;
- Les débouchés professionnels ;
- Et les niveaux de rémunération ;
- Ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité.

Dans son rapport de décembre 2023, intitulé « L'orientation, un chemin de vie pour l'avenir », le CESER préconisait la nécessité de *rendre opérationnel le Service Public Régional de l'Orientation et le doter de moyens* à la Réunion. Cette préconisation était réaffirmée dans sa contribution préalable sur le CPRDFOP et le SRFSS 2025-2030 au travers d'une fiche action ayant pour objectif de « *structurer et dynamiser le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) pour une meilleure lisibilité et une meilleure proximité* ».

Aussi, le CESER constate avec intérêt que, dans l'Axe 4, le Conseil Régional partage cet objectif en s'engageant à l'atteindre au travers d'une fiche action 4A intitulée « Structurer le SPRO et proposer une cartographie des acteurs de l'orientation sur le territoire ».

Par ailleurs, le CESER partage le choix du Conseil Régional d'accompagner les reconversions tout au long de la vie et de professionnaliser les acteurs du CEP, notamment sur les métiers porteurs et en tension. Toutefois, il souligne qu'en matière de calendrier, il considère que cette action devrait débuter dès 2026 et perdurer de 2026 à 2030.

PRECONISATIONS

Le CESER tient à réaffirmer l'ensemble de ces préconisations précédemment formulées et rappelle certaines d'entre elles ci-dessous.

PRECONISATIONS COMMUNES CPRDFOP et SRFSS

Préconisation n°1 : Renforcer la gouvernance

- Adosser chaque fiche action du SRFSS à une commission du CREFOP (suivi, mise en œuvre).
- Mettre en place dès T1 2026 un groupe de travail pour construire le tableau de bord CPRDFOP–SRFSS, incluant les indicateurs de suivi et d'impact.
- Créer une instance de coordination inter-schémas (SRDEII, CPRDFOP, SRFSS, SRESRI, SPFSP, SAR).
- Mettre en place une Conférence des financeurs pour coordonner et rendre lisibles les financements.

Préconisation n°2 : Améliorer le pilotage par la donnée

- Poursuivre l'interconnexion des systèmes d'information pour fiabiliser les données (SYOP, bases régionales/nationales).
- Harmoniser CPRDFOP / SRFSS en mobilisant la même sous-commission CREFOP « observation partagée données emplois et compétences »
- Étendre au SRFSS la fiche action « Connaissance des publics cibles », aujourd'hui présente seulement dans le CPRDFOP.
- Renforcer les moyens de la sous-commission « observation partagée données emplois et compétences » du CREFOP pour garantir sa capacité d'analyse.
- Intégrer dans l'Axe 1 l'exigence de mise à jour, fiabilisation et diffusion régulière des données.
- Renforcer la transversalité entre Direction Économie et Direction Formation pour exploiter les contrats de filière.

PRECONISATIONS CPRDFOP

Préconisation n°3 : Adapter l'offre de formation aux besoins des secteurs économiques du territoire

- Mettre en place et articuler CEP, EDEC et ADEC pour anticiper les besoins en compétences des filières stratégiques et émergentes.
- Répondre par les formations adéquates aux besoins en compétences détectées dans les démarches prospectives

Préconisation n°4 : Agir pour la persévérance scolaire et créer le lien formation initiale-formation professionnelle

- Élaborer une fiche action dédiée à la persévérance scolaire et universitaire, distincte des fiches 3A et 3B. Créer des passerelles entre formation initiale et formation professionnelle.

Préconisation n°5 : Rendre opérationnel le SPRO

- Rendre opérationnel le SPRO, veiller à une couverture territoriale, le structurer et le doter de moyens adaptés.
- Professionnaliser les conseillers CEP, notamment sur les métiers porteurs dès 2026.

3. Le SRFSS

Introduction

Ce nouveau Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2025-2030 prolonge et actualise les travaux engagés dans le SRFSS intégré au CPRDFOP 2018-2020, prorogé jusqu'en 2023, tout en s'appuyant sur les enseignements du diagnostic partagé 2025 (110 partenaires mobilisés, plus de 7 000 données consolidées), les auditions conduites par le CESER – notamment celles de l'IRTS² et de l'AGEFIPH³/FIPHFP⁴ – ainsi que sur les orientations prévisionnelles exposées dans le document régional 2025-2030.

Ces formations occupent une place déterminante dans le fonctionnement du système de santé, la cohésion sociale, la prise en charge des vulnérabilités et le développement de l'emploi local dans des secteurs fortement ancrés dans le territoire réunionnais (21 maisons de santé pluriprofessionnelles, 9 entités hospitalières publiques, 11 573 salariés dans le social et médico-social).

Ainsi, le CESER salue la qualité du travail partenarial mené pour construire ce schéma, fondé sur un diagnostic partagé associant plus de 110 acteurs du secteur sanitaire et social. Il observe que le SRFSS intervient dans un contexte particulièrement marqué par :

- le vieillissement accéléré de la population réunionnaise (+ de 50 ans : 36% de la population aujourd'hui) ;
- des tensions massives sur les métiers du soin et de l'accompagnement (jusqu'à 66 % de difficultés de recrutement dans l'aide à domicile et 71% pour les personnels de ménage chez les particuliers) ;
- une explosion des besoins liés aux maladies chroniques (63 459 personnes en Affection de longue durée (ALD) diabète en 2022, taux deux fois supérieur à l'Hexagone) ;
- la persistance de fragilités sociales profondes (207 160 allocataires du RSA, 22 918 allocataires AAH 51 % de pauvreté chez les moins de 30 ans) ;

² IRTS : Institut Régional du Travail Social

³ AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

⁴ FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

- une attractivité insuffisante pour des métiers pourtant essentiels à la cohésion sociale et au bien-être des Réunionnais.

Ce schéma doit en effet répondre aussi, à l'urgence d'adapter les capacités de formation (10 353 places de formation, 302 organismes), de renforcer l'attractivité des métiers, de structurer une gouvernance plus efficace et d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins du territoire.

Dans cette perspective, la présente contribution du CESER vise à alerter sur la fragilité du schéma proposé par le Conseil régional, à éclairer les enjeux de gouvernance, de prospective, d'attractivité, d'innovation pédagogique, de territorialisation de l'offre de formation, ainsi que les besoins croissants liés à l'évolution démographique, sociale et économique du territoire. Le CESER souligne l'importance de disposer d'une vision partagée et d'un pilotage renforcé, fondé sur des données fiables, une coopération accrue entre acteurs et une approche intégrée des besoins en compétences.

Constats transversaux : déséquilibre du SRFSS et risques identifiés

Le CESER observe que le SRFSS constitue un socle pertinent, cohérent et structurant pour répondre aux besoins du territoire. Il relève toutefois un déséquilibre notable dans la structuration du schéma, qui demeure majoritairement orienté vers le champ sanitaire, environ 70 % des contenus, tandis que le volet social, pourtant essentiel au contexte réunionnais en tension extrême (protection de l'enfance, handicap, insertion, vieillissement, dépendance, addictions, violences intrafamiliales), n'en représente qu'environ 30 %.

Le CESER souligne que certains enjeux majeurs, tels que le maintien à domicile, la prise en charge de la vulnérabilité sociale, l'accompagnement des familles, des jeunes ou des publics fragiles, ne relèvent pas uniquement du sanitaire mais mobilisent fortement les métiers du social et du médico-social.

Ce déséquilibre remet en cause la capacité du SRFSS à répondre de manière cohérente aux réalités du territoire. Une prise en compte plus affirmée de ces dimensions permettrait de mieux refléter la réalité des besoins du territoire.

Pour le CESER, les besoins sociaux sont structurellement sous-estimés alors qu'ils constituent l'un des principaux leviers d'inclusion, de cohésion et de prévention.

Le CESER identifie également une opportunité importante : l'entrée du Département au sein du CREFOP, qui ouvre la possibilité d'un enrichissement partagé du SRFSS. Cet apport pourrait permettre de réactualiser certains volets du schéma afin d'intégrer plus pleinement les enjeux sociaux spécifiques (autonomie, handicap, protection de l'enfance, insertion, accompagnement à domicile) à La Réunion et d'assurer une meilleure articulation entre compétences régionales et départementales en matière de formation, d'accompagnement et d'autonomie.

Le CESER relève que plusieurs éléments essentiels du champ social sont omis ou insuffisamment précisés.

Sont particulièrement concernés :

- les acteurs du travail social ;
- les diplômes et certifications du secteur ;
- les dispositifs réglementaires propres au travail social ;
- les spécificités ultramarines, pourtant structurantes pour l'adaptation des politiques de formation..

Par ailleurs, le CESER identifie un risque de mise en concurrence accrue des acteurs déjà présents, dans un secteur où il lui paraît opportun de travailler en complémentarité et surtout en équilibre territorial.

Cette concurrence, si elle n'est pas encadrée, pourrait :

- fragiliser les acteurs historiques, détenteurs d'une expertise territoriale essentielle ;
- favoriser des logiques de seuils de rentabilité au détriment de la qualité ;
- réduire la capacité d'innovation des organismes de formation ;

Le CESER encourage, au contraire, à organiser la mutualisation, les parcours croisés entre acteurs et le déploiement raisonné de l'offre sur le territoire, afin de la rendre accessible et acceptable, notamment pour les publics rencontrant des difficultés de mobilité.

Observations

Un diagnostic solide et partagé

- Le CESER prend acte de la qualité du diagnostic, qui met en lumière avec justesse :
- les dynamiques démographiques (vieillissement, fragilités) ;
- la tension sur les métiers du soin, du médico-social et de la petite enfance ;
- les besoins de modernisation de l'ingénierie pédagogique ;
- les inégalités territoriales d'accès à la formation.

Il observe que les conclusions du diagnostic recoupent les analyses portées par le CESER dans ses travaux sur le bien vieillir⁵, la prévention santé⁶ et les fragilités sociales⁷.

Un territoire confronté à un défi majeur d'accompagnement

Le CESER souligne que les besoins en compétences sont fortement tirés par le vieillissement, l'augmentation des pathologies chroniques, l'isolement social et la montée en charge du maintien à domicile.

Ces besoins impliquent :

- une montée en compétences des professionnels, adaptée aux besoins actuels et à venir ;

⁵ CESER Réunion, Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun, avril 2025

⁶ CESER Réunion, [Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée](#), octobre 2022

⁷ CESER Réunion, Nouvelle Société Réunionnaise : une évidence, une dynamique, un horizon, 2025

- une revalorisation des salaires et une requalification de certains métiers, pour mieux reconnaître leur évolution, leurs responsabilités accrues et leur rôle central dans l'accompagnement des publics ;
- une application pleine et entière de la Convention Collective Nationale (CCN) dans les structures concernées, afin de sécuriser le cadre social et professionnel des travailleurs du secteur ;
- une meilleure articulation entre formation initiale, continue, professionnelle et VAE, afin de sécuriser les parcours et d'accompagner les transitions professionnelles ;
- une stratégie territoriale d'accès aux stages, indispensable pour éviter les ruptures et garantir l'équité entre apprenants ;
- une prise en compte renforcée des métiers en lien avec la prévention santé, devenus essentiels au regard des fragilités sociales et sanitaires ;
- une attention particulière aux structures qui bénéficient d'un marché, lesquelles doivent satisfaire un ensemble d'obligations, notamment en matière de qualité, d'encadrement et de conformité réglementaire, pour pouvoir accueillir des stagiaires et assurer des parcours sécurisés. La commission souligne que ces structures doivent également être correctement référencées afin de garantir la transparence, la qualité des pratiques et leur mobilisation effective dans les dispositifs régionaux.

L'attractivité des métiers : un enjeu central

Le CESER relève que :

- plus de 3 300 projets de recrutement concernent le social et médico-social en 2025, avec 51% qui sont jugés difficiles par les employeurs ;
- certains métiers ont vu leurs effectifs augmenter de manière spectaculaire (x3 pour les aides médico-psychologiques) ;
- les départs massifs en retraite à venir imposent une anticipation accrue.
- Il attire l'attention sur la nécessité d'améliorer les conditions de formation (matérielles, sociales, pédagogiques) pour éviter les ruptures de parcours et renforcer la valorisation des métiers.
- Le conseil souligne également plusieurs leviers complémentaires, qui pourraient contribuer à valoriser durablement ces métiers essentiels :
- valoriser les métiers du social dès le plus jeune âge, en articulation avec le Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP), afin d'encourager les vocations précoces et d'améliorer l'image de ces professions ;
- développer les relations intergénérationnelles, notamment par des dispositifs de parrainage ou de tutorat entre professionnels expérimentés et nouveaux entrants, afin de faciliter la transmission des savoir-faire et le maintien de l'engagement ;
- intégrer pleinement l'usage de l'intelligence artificielle dans la modernisation pédagogique, en particulier pour alléger les tâches administratives qui pèsent sur les professionnels comme sur les apprenants, et permettre une concentration accrue sur les compétences relationnelles et techniques cœur de métier.

Une modernisation pédagogique nécessaire

Le CESER salue les orientations du SRFSS visant à :

- développer les pédagogies immersives et innovantes,
- renforcer la formation des formateurs,

- introduire l'usage responsable de l'intelligence artificielle dans les cursus,
- soutenir la mutualisation des plateaux techniques,

Il encourage la collectivité à poursuivre ces efforts, en veillant à la réduction des inégalités territoriales d'accès aux outils.

Le conseil recommande également que viennent s'ajouter deux volets complémentaires :

- le développement de l'immersion en milieu professionnel, indispensable pour renforcer l'adéquation entre formation et besoins du terrain ;
- le renforcement de la formation des évaluateurs et des jurys, afin d'assurer une qualité homogène des certifications et une équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Une articulation indispensable avec la prévention santé

Le CESER observe que le SRFSS reconnaît pleinement l'importance croissante de la prévention dans les parcours sanitaires et sociaux. Il souligne toutefois que les évolutions démographiques, la progression des pathologies chroniques et les fragilités sociales du territoire appellent à consolider davantage cette dimension, notamment autour :

- de la prévention précoce et du repérage des vulnérabilités,
- d'une approche globale des publics et des territoires,
- du développement des compétences psychosociales,
- de l'attention portée aux inégalités sociales de santé,
- du rôle accru des métiers du lien, de l'accompagnement et de la coordination.

Le conseil considère qu'un renforcement de ces aspects contribuerait à une meilleure cohérence entre les formations proposées et les besoins réels du territoire, en complémentarité avec les orientations du PRS⁸.

Analyse par axes

Axe 1. Anticiper les besoins des secteurs sanitaire et social et des apprenants face aux mutations sociétales, économiques et environnementales

Le CESER souligne que l'anticipation des besoins constitue un levier stratégique majeur pour la cohérence du CPRDFOP et du SRFSS. Il rappelle l'importance de mobiliser le groupe partenarial, incluant l'État, la Région, les partenaires sociaux, France Travail -RPC- ARS -CRAI OI ainsi que l'ensemble des observatoires disposant de données régionalisées. Cette mobilisation doit permettre d'alimenter une vision partagée et objectivée des besoins du territoire.

Le CESER insiste également sur la nécessité de poursuivre l'interconnexion des systèmes d'information afin de consolider des données fiables et régulièrement mises à jour, indispensables à la gouvernance et à la planification des formations sanitaires et sociales.

⁸ [Projet Régional de Santé \(PRS\) La Réunion 2023-2033](#)

Le Conseil recommande de renforcer le rôle de la sous-commission « Observation partagée données emploi et compétences » du CREFOP pour assurer un pilotage harmonisé entre CPRDFOP et SRFSS. Il propose enfin que l'identification des publics cibles, aujourd'hui présente dans le CPRDFOP, soit étendue au SRFSS pour une lecture cohérente.

Axe 2. Accompagner les centres de formation pour le développement d'une offre de formation innovante

Le CESER constate positivement que les orientations actuelles intègrent des démarches de modernisation pédagogique répondant aux mutations sectorielles. Il encourage la Région à soutenir l'innovation au sein des centres de formation, notamment par l'hybridation des enseignements, le développement du distanciel et l'introduction d'outils immersifs.

Il rappelle aussi la nécessité de soutenir les organismes de formation dans leur professionnalisation et dans l'amélioration de leurs dispositifs de contrôle qualité, afin d'assurer une offre adaptée et réactive aux besoins des secteurs sanitaire et social.

Le CESER réaffirme enfin l'importance de la prise en compte des spécificités des TPE/PME, des partenariats avec les OPCO ainsi que de la valorisation des dimensions culturelles locales dans les parcours de formation.

Le CESER s'interroge, également, sur la pertinence de confier le pilotage des actions relevant de l'axe 2 à un tiers qui ne serait pas membre du bureau du CREFOP.

Axe 3. Renforcer l'attractivité et l'information sur les formations et les métiers du sanitaire et du social

Le CESER alerte sur le recul de l'attractivité des métiers sanitaires et sociaux et sur la nécessité de valoriser ces métiers de manière durable. Il soutient la mise en place d'une communication renforcée, structurée et multicanale portant sur les débouchés, les perspectives d'évolution et les opportunités d'emploi.

La structuration du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) constitue un outil essentiel pour améliorer la lisibilité des parcours et garantir un accès équitable à l'information. Le CESER se félicite de l'inscription d'une fiche action dédiée et encourage la Région à doter le SPRO des moyens nécessaires.

Il recommande également d'améliorer l'accompagnement des acteurs du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) ainsi que de renforcer les dispositifs de proximité dans les territoires enclavés.

Axe 4. Veiller à une couverture géographique équilibrée de l'offre de formation

Le CESER regrette le report à long terme de la mise en œuvre du rééquilibrage territorial de l'offre de formation, estimant que ce besoin est urgent pour réduire les fractures territoriales persistantes.

Il réaffirme que les zones rurales, les Hauts et les quartiers prioritaires doivent bénéficier d'un accès facilité aux dispositifs de formation et d'orientation.

Il recommande une première phase rapide d'amélioration de l'accès à l'information de proximité, suivie d'une seconde phase intégrée à la prochaine carte des formations professionnelles.

Le CESER rappelle par ailleurs l'importance des terrains de stage dans la répartition territoriale et encourage la mise en place d'un plan régional structuré pour garantir leur disponibilité.

Axe 5. Agir sur la levée des freins à l'emploi et à la formation et accroître la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des apprenants

Le CESER souligne que les freins financiers, de mobilité, de logement ou d'accompagnement constituent des obstacles majeurs à la réussite des parcours. Il insiste sur l'importance d'un soutien accru aux apprenants, notamment dans les secteurs sanitaire et social où les contraintes de formation sont fortes.

Le Conseil réaffirme la nécessité de renforcer l'accessibilité universelle, en rendant systématique l'usage de la Ressource Handicap Formation et en améliorant l'identification ainsi que la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Enfin, le CESER rappelle que l'amélioration de la QVCT est un levier indispensable pour lutter contre le décrochage et consolider l'attractivité des filières sanitaires et sociales.

PRECONISATIONS SRFSS

Préconisation n°1 : Mettre en place un plan régional des terrains de stage

Veiller à établir une cartographie régionale actualisée des capacités actuelles de stages et porter cette cartographie à la connaissance du plus grand nombre, en repérant également les initiatives visant à la promotion des terrains de stages :

- Encourager la mise en œuvre de conventions régionales avec employeurs publics et privés pour l'accueil de stagiaires.
- Financer des postes de tuteurs et valoriser les établissements engagés dans l'accueil des stagiaires.
- Encourager la création d'une plateforme territoriale coordonnant l'offre de stages (structures médico-sociales, EHPAD, SAD, structures ESS, collectivités ...).
- Renforcer le soutien aux structures accueillant des stagiaires, en privilégiant leur accompagnement social.

Préconisation n°2 : Faire de l'accessibilité universelle un pilier transversal du SRFSS

- Rendre obligatoire l'usage de la Ressource Handicap Formation (RHF) dans l'ensemble des organismes de formation financés par la Région,

- Doter cette RHF d'au moins trois ETP conformément aux recommandations des acteurs, de systématiser les indicateurs handicap dans les outils de suivi tels que les inscriptions, la diplomation et l'insertion,
- Mener une étude spécifique dédiée aux femmes en situation de handicap en partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé (ORS).

Préconisation n°3 : Améliorer l'attractivité des métiers du soin et du social

- Mettre en œuvre une campagne régionale durable et multicanale de valorisation des métiers,
- Mobiliser des témoignages de professionnels et de promouvoir les passerelles ainsi que les perspectives d'évolution,
- Renforcer les aides financières relatives au logement, au transport ou aux bourses,
- Créer un guichet unique de l'apprenant.

Préconisation n°4 : Soutenir massivement l'innovation pédagogique

- Déployer des formations hybrides et immersives, soutenir les investissements numériques des organismes de formation et de créer des FabLabs⁹ pédagogiques en santé et social.

Préconisation n°5 : Intégrer un module obligatoire de prévention et de compétences psychosociales dans les formations sanitaires et sociales

S'appuyant sur les analyses du Rapport Prévention Santé du CESER, le conseil recommande de renforcer dans tous les cursus :

- les compétences en prévention primaire (alimentation, activité physique, santé mentale, vieillissement actif),
- le repérage précoce des fragilités (isolement, violences, précarité),
- les compétences relationnelles et psychosociales (empathie, communication, médiation).

Cette montée en compétence est essentielle pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement global des Réunionnais.

Préconisation n°6 : Structurer une véritable filière régionale “Bien vieillir”

En écho à son rapport sur le bien vieillir, le CESER recommande la création d'un parcours structuré, lisible et professionnalisant dédié aux métiers du maintien à domicile, intégrant :

- modules de prévention de la perte d'autonomie ;
- compétences spécifiques liées au vieillissement réunionnais ;
- coordination de parcours ;
- médiation en santé ;
- compétences numériques appliquées au soin (télé-accompagnement, IA).

Cette filière doit renforcer l'attractivité et sécuriser les parcours, en cohérence avec la transformation démographique du territoire.

⁹ Fablabs pédagogiques : Ateliers collaboratifs équipés de machines numériques (imprimantes 3D, découpe laser, etc.) utilisés dans la formation : projets éducatifs, rééducation, médiation numérique, insertion professionnelle, etc.

Préconisation n°7 : Intégrer pleinement le Département dans une réactualisation du SRFSS

Le CESER recommande que le SRFSS fasse l'objet d'une réactualisation, intégrant pleinement le Département de La Réunion depuis son entrée récente au sein du CREFOP.

Cette évolution apparaît nécessaire pour renforcer la prise en compte des enjeux sociaux du territoire, autonomie, handicap, protection de l'enfance, insertion, accompagnement à domicile, qui relèvent largement des compétences départementales et constituent un volet essentiel des formations sociales et médico-sociales.

L'intégration du Département permettrait :

- d'enrichir le schéma actuel par une lecture sociale plus complète et territorialisée ;
- d'assurer une meilleure articulation entre les politiques de santé, d'autonomie, d'action sociale et les parcours de formation correspondants ;
- de garantir une gouvernance partagée plus cohérente, adaptée aux réalités du terrain et aux besoins des publics accompagnés.

La commission considère qu'une réactualisation du SRFSS, incluant cette collaboration renforcée, contribuerait à une meilleure réponse aux enjeux sociaux réunionnais et à un pilotage plus efficace de l'offre de formation.

Conclusion

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de construire un SRFSS 2025-2030 ambitieux, cohérent avec le CPRDFOP et répondant aux enjeux majeurs du territoire. Les auditions conduites ont confirmé l'urgence d'agir pour faire face aux besoins massifs dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Le CESER insiste sur cinq impératifs :

- 1) Renforcer la gouvernance, dans un esprit de dialogue quadripartite effectif.
- 2) Garantir l'accessibilité universelle, condition indispensable de justice sociale, pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales.
- 3) Sécuriser les parcours d'apprentissage : stages, aides, qualité de vie.
- 4) Anticiper les besoins démographiques et sociétaux en rehaussant les capacités de formation.
- 5) Accentuer l'articulation avec les politiques de prévention, de santé publique et de cohésion sociale.

La réussite du CPRDFOP/SRFSS reposera sur la capacité collective à coopérer durablement, à piloter efficacement les actions et à assurer un suivi régulier des résultats. Le CESER demeurera pleinement mobilisé pour accompagner sa mise en œuvre et contribuer à l'évaluation annuelle des progrès réalisés.



**Avis élaboré par le Conseil économique, social
et environnemental régional (CESER) de La Réunion**

Président : M. Dominique VIENNE

Vice-présidents : Mme Christine NICOL et M. Joël SORRES

Direction : Mme Valérie FERRERE

Chargée d'études : Mme Marie Jocelyne REFESSE

Directeur de la publication : Dominique VIENNE

Conception et réalisation : CESER de La Réunion,
Décembre 2025.





73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

